



Bon de visite - puis-je contacter le propriétaire?

Par **Adam**, le **16/09/2010** à **18:24**

Bonjour,rnrnJ'ai visite use maison par l'intermediaire d'un agent immobilier. Il m'a fait signe un bon de visite sur sequel je m'engage a ne pas acquerir le bien via un tiers (je ne peux pas vous donner les termes exacts car il ne m'a pas ete remis de double!). Je deciuvre aujourd'hui que le proprietaire a passé une annonce pour un prix beaucoup plus attractif. Ai-je le droit de contacter le proprietaire? Il est a noter que l'agent n'a pas d'exclusivite puisqu'une autre agence a egaleme nt ce bien en vente.rnrnrnMerci pour votre reponse par avance.

Par **amajuris**, le **16/09/2010** à **18:47**

bjr,rnl'agent immobilier ayant servi d'entremise entre vous et son mandant, il réclamera sans doute à celui-ci de lui verser sa commission ce qui est somme toute normale et doit figurer dans le mandat.rnprévenez le vendeur que vous avez visité le bien avec un agent immobilier, je pense que le vendeur préférera traiter avec une personne n'ayant pas eu affaire aux agences titulaire d'un mandat.rncdt

Par **HUDEJU**, le **16/09/2010** à **19:08**

BonsoirrrnrnAlors là ; c'est pas intelligent de la part du vendeur . Il aurait dû mettre le même prix sur l'annonce et se laisser une marge pour négocier .rnrnL'agence est en droit de demander une commission .